

## Les femmes et la vie politique

Les Françaises ont été et restent largement exclues de la représentation démocratique depuis la Révolution de 1789. Pour tenter d'y remédier, la France s'est dotée d'une législation paritariste. Non sans de vifs débats, en particulier au nom de l'universalisme républicain : les électeurs et les électrices choisissent-ils/elles une femme pour ses compétences politiques ou pour sa qualité de femme ? Représente-t-elle les femmes ou, comme tout parlementaire, le corps de la Nation ?

Depuis le 8 juillet 1999, la constitution de la Ve République indique que la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives » et son article 4 que les partis et groupements politiques « contribuent à la mise en œuvre » de ce principe « dans les conditions déterminées par la loi ». La loi du 6 juin 2000 contraint les partis politiques à compter moitié de candidates pour les élections qui ont lieu au scrutin de liste (municipales, régionales, européennes et sénatoriales dans les départements qui élisent plus de quatre sénateurs). Ainsi, aux législatives, les partis qui n'ont pas au moins 48 % de femmes candidates sont pénalisés financièrement.

### Les chiffres sur la place des femmes dans la vie politique française

Mandat	Pourcentage	Date
Députées	12%	2005
Sénatrices	11%	2005
Conseillères régionales	47,6%	2004
Présidentes de Conseil régional	4,5% (une sur les 22 régions)	2004
Conseillères générales	10,9%	2004
Conseillères municipales	31,6%	2001
Maires	10%	2005

Source : Ministère de l'Intérieur

On est pourtant encore loin de l'égalité, comme l'ont encore démontré les dernières élections régionales et cantonales. Si l'on compte 47,6 % de femmes dans les conseils régionaux (contre 27,5 % en 1998), une seule est à la tête d'une région, contre trois auparavant. La parité ne s'appliquant pas aux élections cantonales, seuls 10,9 % des conseillers généraux sont des femmes qui dirigent seulement trois départements sur cent.

Dans le même sens, seuls 10 % des maires sont des femmes en 2005. Néanmoins, ce pourcentage est en légère augmentation.

#### Proportion de femmes élues maires en mars 2001

Communes de 3 500 à 9 000 habitants :	6,2%
Communes de 9 000 à 30 000 habitants :	7,1%
Communes de plus de 30 000 habitants :	8,2%
Ensemble des communes de plus de 3 500 hab	6,7%

Sources : ministère de l'Intérieur

Par rapport aux autres Etats membres de l'Union européenne, la France ne rattrape pas son retard quant à la place occupée par les femmes. Elle est classée en treizième position pour ce qui concerne la part des femmes élues à l'Assemblée et en avant-dernière position parmi les Etats ayant un Sénat ou une deuxième chambre.

**Place des femmes dans les parlements des Etats membres de l'UE :  
assemblée nationale ou chambre unique**

<b>Pays</b>	<b>année</b>	<b>pourcentage</b>
Suède	2002	45,3%
Danemark	2001	38%
Pays-Bas	2003	36,7%
Finlande	1999	36,5%
Autriche	2002	33,9%
Allemagne	2002	32,2%
Espagne	2000	28,3%
Belgique	1999	23,3%
Portugal	2002	19,1%
Royaume-Uni	2001	17,9%
Luxembourg	1994	16,7%
Irlande	2002	13,3%
<b>France</b>	<b>2002</b>	<b>12,3%</b>
Italie	2001	11,5%
Grèce	2000	8,7%

*Source : Union interparlementaire, mars 2003*

Les législateurs ont pris des mesures coercitives, pariant sur des actions positives en faveur des femmes, notamment en politique, pour parvenir à court terme à une parité effective. Mais il s'agit d'une parité de candidatures et non de résultats ; et les partis politiques préfèrent renoncer à une partie de leur dotation financière en payant des amendes, plutôt que laisser aux femmes une place équitable.

### **Importance des chiffres**

Les chiffres bruts de l'inégalité entre hommes et femmes sont importants car leur seule lecture met en lumière certains aspects des mécanismes d'accès au pouvoir.

Dans les pays qui vivent sous un régime dictatorial, des simulacres d'élections sont parfois organisées et les dirigeants en place se font élire par le peuple avec des scores supérieurs à 90% : la lecture de tels scores suffit pour que les opinions publiques des pays démocratiques soient convaincues de leur trucage. Nous pourrions tenir le même raisonnement au vu des chiffres sur la représentation des femmes en politique en France. Lorsque pour une population composée environ de 50% de femmes et de 50% d'hommes nous constatons qu'environ 90% des maires, des députés, des sénateurs sont des hommes, on peut s'interroger sur les raisons de cette dissymétrie. L'opinion publique d'un pays démocratique comme le nôtre, qui est choquée par les 90% de voix obtenues par un dictateur notoire dans un pays lointain, enregistre sans broncher les 90% de score obtenu par les hommes en politique en France, mettant ce score au compte d'une absence de candidates sérieuses.

## Derrière les chiffres, les mentalités

L'étude plus attentive des discours politiques, des listes électorales, des articles parus dans la presse politique ainsi que des sondages d'opinion montre que la place des femmes en politique est encore perçue comme n'allant pas de soi à la fois par la classe politique elle-même et par une bonne partie de l'électorat. La possibilité récente (septembre 2005) de deux candidatures féminines à la présidence de la République (Ségolène Royal au PS et Michèle Alliot-Marie à l'UMP) a suscité des réactions sexistes et méprisantes au sein de la classe politique ainsi que des débats dans la presse écrite et audiovisuelle sur la capacité des femmes en général à assumer la présidence de la République.

L'univers politique est encore largement conçu comme un univers viril, où les hommes sont légitimes et les femmes tolérées surtout dans des positions où elles sont censées utiliser des qualités prêtées aux femmes en tant que femmes : missions sociales, médiation, mandats administratifs... Les interviews de femmes politiques font surgir de nombreuses questions sur leur vie familiale. C'est le domaine dans lequel elles doivent avant tout faire leurs preuves, contrairement aux hommes politiques à qui on ne demande de comptes que sur leurs actions politiques. Ce clivage hommes / femmes au sujet de l'importance de la vie de famille a, une fois de plus, des racines dans les mentalités : ne distingue-t-on pas dans l'appellation « madame » et « mademoiselle », les femmes mariées d'un côté et les célibataires de l'autre, et ce sans aucun fondement dans aucune loi, alors que les hommes sont appelés « monsieur » sans référence à leur vie privée ?

Une étude récente (G. Derville, S. Pionchon, parue dans la revue *Mots - Les langages du politique*, juillet 2005) montre la force des représentations sociales qui dissuade de nombreuses femmes de s'engager dans une carrière politique ambitieuse : ici un étudiant interviewé qui affirme n'avoir jamais entendu l'expression « femme politique » mais seulement « homme politique », là un reportage à la télévision qui affirme qu'en campagne électorale les « hommes politiques » montrent « leur vie privée, leur femme, leurs enfants » - ce qui tend à dissimuler l'inégalité des genres ; au gouvernement, en 2003, un schéma de communication envoyé à tous les ministres leur demandant de présenter les membres du gouvernement comme de « bons pères de famille »... et ailleurs, une élue interpellée en réunion publique par un « Tes gosses, qui est-ce qui va te les garder ? [...] Qui va faire la soupe à ton mari ? »

Tout cela compose, en France, un paysage politique et social encore peu propice à l'ascension des femmes en politique. Néanmoins, depuis la loi sur la parité leur présence s'est sensiblement renforcée, du moins aux élections locales, et les stéréotypes liés à l'éternel féminin ne cessent de reculer. La présence des femmes en politique est un indicateur essentiel du rôle des femmes dans une société et, plus largement, du degré de démocratie dont elle s'est dotée.